

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021/2022

Date de convocation : 15/11/2021

Présidence de : M. BOISSON FLOC'H

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés :

Décision

d'acte

jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

Monsieur Boisson Floc'h ouvre la séance à 18h03

Quorum atteint : 22 présents

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Les représentants des professeurs acceptent de prendre le secrétariat.

2. Adoption du précédent procès-verbal du conseil d'administration.

Cette adoption est reportée au prochain CA car les nouveaux membres du Conseil d'administration n'ont pas reçu le compte-rendu du CA précédent.

Ordre du jour conseil d'administration n° 2 du 25 novembre 2021.

I MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

Un tour de table est fait et chacun se présente.

1.2 Conseils et commissions (informations concernant les mesures de simplification dans le domaine de l'éducation)

M. Boisson-Floc'h présente les commissions, leurs rôles et les personnes les composant.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

1.3 Règlement intérieur du CA

M. Boisson-Floc'h propose de repartir sur le règlement intérieur précédent mais propose une modification de l'article 4 sur la durée maximale du Conseil d'administration.

M. Boisson Floc'h propose plusieurs options :

- 1- Ne pas mettre de limite.
- 2 - Mettre une limite de 2 heures avec la possibilité de prolonger de 30 minutes avec l'accord du CA.
- 3- Mettre une limite de 2h30 avec la possibilité de prolonger de 30 minutes avec l'accord du CA.

Après vote, c'est la deuxième solution qui est retenue à l'unanimité : mettre une limite de 2 heures avec la possibilité de prolonger de 30 minutes avec l'accord du CA.

1.4 Délégation à la commission permanente

M. Boisson-Floc'h souhaite renforcer le rôle de la commission permanente. Selon lui, quand un premier Conseil d'administration se tient fin septembre, il est difficile de connaître l'ensemble des projets et les montages financiers qui y sont associés. La Commission Permanente pourrait être le lieu pour débattre des projets et les valider. Le Conseil d'administration étudierait seulement les projets avec participation financière des familles.

M. Bourdet souligne que la commission permanente ne doit pas être le lieu où les projets sont validés ou invalidés, ce travail doit se faire en amont et c'est aux enseignants de le faire en Conseil Pédagogique. Une fois cette sélection faite, la commission permanente pourrait en effet étudier les différents projets retenus.

M. Boisson-Floc'h souhaite également créer des groupes de travail pour certaines thématiques comme le comité de pilotage pour l'auto-évaluation par exemple (questions relatives aux droits et règlements).

Les dispositifs présentés concernant le rôle renforcé de la Commission permanente sont adoptés :

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

II VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

2.1 Compléments au programme d'actions- sortie et voyage scolaire: participation des familles

Le 9 décembre, dans le cadre du « parcours avenir », les élèves de 3^e vont participer au « Cap métiers tour », présent à Thouars cette semaine là. L'objectif pour les collégiens est de découvrir différents métiers, d'assister à des mini-conférences, les élèves seront également mis en situation (casques de réalité virtuelle, escape game...).

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2.2 Plan de continuité pédagogique, mise à jour du conseil pédagogique n°1

Le passage au niveau 4 du protocole sanitaire prévoit que les élèves de 4^e et 3^e devront être en demi-jauge. M. Boisson-Floc'h présente l'organisation retenue.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

III FONCTIONNEMENT GENERAL

3.1 PPMS mises à jour

M. Boisson-Floc'h rappelle le rôle des différents exercices : alerte incendie, alerte attentat – intrusion, risques majeurs. Le principal souligne l'importance des entraînements.

3.2 Conventions

- Convention avec l'APEM (association des professeurs d'éducation musicale), le collège doit participer à hauteur de 350 € auxquels s'ajoutent 60€ d'adhésion.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

- Convention de partenariat avec le service patrimoine de la ville de Thouars concernant le projet « Margelle ». Toutes les classes participeront au projet.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

3.3 Sortie et voyage scolaire: participation des familles

Une journée à Nantes est prévue pour les classes de 4^e, l'objectif est de compléter ce qu'ils ont vu en classe sur le thème de l'esclavage. M. Boisson-Floc'h propose une participation de 5€ par famille.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Une journée à Oradour sur Glane est programmée pour les 3^e, dans le cadre de ce qu'ils étudient en classe sur la seconde Guerre mondiale. M. Boisson-Floc'h propose une participation de 5€ par famille.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

M. Boisson-Floc'h rappelle que les familles qui ont déjà fait une demande de fonds social n'auront pas à refaire la démarche et que la somme des ces sorties sera prise en charge par le collège.

Pour l'ensemble de ces projets, la participation du FSE est équivalente à celle des familles, soit 5 € par élève.

IV VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

4.1 Sortie d'inventaire

Il est demandé au CA de voter l'aliénation de biens, à savoir des matériels achetés par le collège qui ne servent plus ou ne fonctionnent plus.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

4.2. Contrats

Dans le cadre d'un contrat avec « Central copie », les imprimantes du CDI et de Technologie ont été achetées, elles sont garanties 5 ans, entretien, réparation, encre compris. Le contrat prévoit un coût par copie. Dans ce cadre, il est rappelé qu'une photocopie couleur coûte 9 fois plus cher qu'une noir et blanc.

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Contrat avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) concernant la fourniture d'électricité. Un marché a été signé auprès de Total énergie sur 3 ans, le prix de l'énergie est fixe sur l'année et prévoit la fourniture de 75 % d'électricité « verte ».

4.3 Budget 2022

M. Le Corre présente le budget.

VOTE 1- taux et tarifs :

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

VOTE 2 - Budget :

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

VOTE3- Délégation de passation des marchés à incidence annuelle :

VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Questions diverses (à déposer 48 heures en amont)

Informations concernant les travaux urgents :

- panne du régulateur pour la circulation d'eau chaude au niveau de la SEGPA, cela entraîne un problème de chauffage.
- Les problèmes perdurent concernant le plafond filtrant de la cuisine. Un personnel a été formé concernant la défaillance électrique. M. Le Corre souligne que la seule solution est de refaire l'ensemble du plafond de la cuisine, ce qui aurait un coût très élevé.
- Concernant les logements de fonction, les travaux de désamiantage sont en cours. Des groupes électrogènes qui tournent 24/24h ont été installés côté rue alors qu'ils devaient l'être côté jardin. Cela engendre une gêne non négligeable pour le voisinage.

Documents annexes à transmettre :

Règlement du CA

Délégation CP

Bilan PPMS

Tableau récapitulatif des actions mis à jour

Plan de continuité pédagogique

Compléments -actions 21-22 (fiches projets)

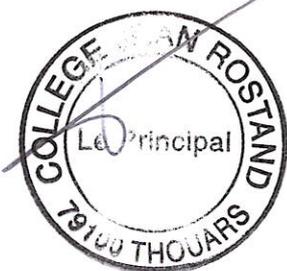
Projet budget 2022

Fin du conseil d'administration à 20h15

Signatures

Le Président

H BOISSON-FLOC'H



Le Secrétaire

D BOURDET

